



CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de BÉGANNE

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020
RELEVÉ DES DECISIONS

Présents : RYO Bernard, DE LANTIVY François, LE BRUN Emmanuelle, POUPART Michel, LEFEUVRE Florence, GUYON Isabelle, BEGOUIN Hubert, SOUCHET Yvonnick, JARNIER Dominique, DE BOUARD Anthony, LE COMTE Valérie, DANIEL Fabienne, TUAL Virginie, MOQUET Michel, COUËRON Marie-Noëlle

Absent excusé : Néant

Procuration : Néant

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : LEFEUVRE Florence

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Deux corrections à la demande de Michel MOQUET et une correction à la demande de Valérie LE-COMTE, adoptées.

Pour	Contre	Abstention
13		2
(MOQUET, COUËRON)		

Adopté

2 - Désignation d'un délégué sécurité routière suppléant

Michel POUPART désigné délégué sécurité routière suppléant

Pour	Contre	Abstention
15		

Adopté

3 - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Désignation d'une liste de vingt-quatre personnes, douze titulaires et douze suppléants, à partir de laquelle le directeur départemental des finances publiques choisira les membres de la CCID.

Titulaires

- BLANCHARD Huguette
- BOULO Céline
- COUËRON M^{me} Noëlle
- DRUART Marie-Claire
- JEHANNO Raymond

- LANSSENS Claude
- de LANTIVY François
- MARSAC Maryvonne
- ROCHER Elodie
- ROUXEL Raymonde
- SOUCHET Yvonnick

Suppléants

- DECUREY Frederic
- DOARE Denis
- GUEHO Marie-Thérèse
- GUYON Isabelle
- LESAGE Franck
- MARTIN Annie
- MICHEL Patrick
- MOQUET Michel
- POUPART Michel
- QUELLARD Denis
- TREMELO Frédéric

Pour	Contre	Abstention
15		

Adopté

4 - Désignation de membres de la commission intercommunale des impôts directs

Titulaire : François de LANTIVY, suppléant : Michel POUPART

Pour	Contre	Abstention
15		

Adopté

5 - Désignation de membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Titulaire : Virginie TUAL, suppléant : Michel POUPART

Pour	Contre	Abstention
15		

Adopté

6 - Délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la commune de Béganne

Délibération de principe de la gestion au niveau communal de la gestion des eaux pluviales urbaines, compétence de Redon Agglomération depuis le 1er janvier 2020. La convention ultérieure précisera les modalités pratiques.

Pour	Contre	Abstention
12		3 (TUAL, MOQUET, COUÉRON)

Adopté

7 - Convention entre la Commune de Béganne et l'agence d'attractivité et de développement

L'agence d'attractivité et de développement est une association loi 1901, créée le 17 novembre 2017, regroupant des acteurs publics et privés pour la compétitivité et de la promotion du territoire de l'agglomération de Redon.

Coût des services : services de base : 500 € + 0,28 € par habitant, services à la carte : 500 € la journée.

Pour	Contre	Abstention
14	1 (COUÉRON)	

Adopté

Admission en non-valeur

Créance de 2 023 € datant de 2011 et le trésorier indique avoir épuisé les moyens de recouvrement.

L'admission en non-valeur n'empêche pas le trésorier de poursuivre ses opérations de recouvrement, s'il le peut.

Pour	Contre	Abstention
13	2 (BEGOUIN, TUAL)	

Adopté

Informations diverses

- Remerciements de la famille MORICE suite aux obsèques de Monsieur Joseph MORICE.
- Règlement intérieur : la réunion de travail le 15 septembre à 20h
- Point rentrée scolaire
- (Ré)ouverture de trois commerces à Béganne cet été : boulangerie, salon de coiffure, bar tabac
- Mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les services municipaux
- Calendrier institutionnel prévisionnel sur septembre et octobre
- Représentation de Béganne dans les instances communautaires
- Point ressources humaines
- Diverses invitations d'élus
- Activités nouvelles dans les piscines communautaires pour les enfants

La séance est levée à 21h37.

BEGANNE, le 10 septembre 2020

Le Maire

Bernard RYO

